



MINISTÈRE DES ARMÉES



FORCES FRANÇAISES
STATIONNÉES A
DJIBOUTI



DIRECTION DU COMMISSARIAT
D'OUTRE-MER A DJIBOUTI

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N°02/2020
AU PROFIT DES FORCES FRANÇAISES STATIONNEES A DJIBOUTI**

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

MINISTÈRE DES ARMÉES
Direction du commissariat d'outre-mer à Djibouti
Bureau Achats-Marchés - SP 40074 – 00200 HUB ARMEES

2. INFORMATIONS SUR LA CONSULTATION N° 08/2020

2.1 Objet

La présente consultation a pour objet les prestations de transit, de transport et de manutention au profit des Forces Françaises stationnées à Djibouti.

CPV : 631110000-0 service de manutention
60100000-9 service de transport routier

2.2 Allotissement

Le présent contrat n'est pas alloti.

2.3 Durée

La procédure donnera lieu à la notification d'un contrat d'une durée de 1 an reconductible 2 fois.

2.4 Quantité ou étendue globale

Le contrat est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum annuel de 150 000 000 FDj HT.

2.5 Variantes

Non autorisées.

3. PROCÉDURE DE PASSATION

La présente consultation est passée, selon une procédure adaptée avec mise en concurrence et négociations éventuelles, hors code de la commande publique France.

Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires propres au ministère des armées.

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le dossier du candidat devra comporter les documents et justificatifs énoncés dans le règlement de la consultation.

5. CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

6. OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le dossier de consultation sera transmis par courriel ou sur place sur demande de l'intéressé aux adresses suivantes :
raphael.recordeau@intradef.gouv.fr, gregory.livin@intradef.gouv.fr,
leslie.lacase.ext@intradef.gouv.fr et [marie laure voron@intradef.gouv.fr](mailto:marie_laure_voron@intradef.gouv.fr)

7. MODALITES DE DEPÔT DES PLIS

Le candidat peut transmettre son pli (candidature + offre) :

- sur un support physique électronique (clé USB par exemple) ;
- sur support papier.

Les différentes modalités de ces transmissions sont définies dans le règlement de la consultation.

Le support papier devra être privilégié.

8. DATE LIMITE DE DEPÔT DES PLIS

Mardi 27 octobre 2020 avant 12H00 (dernier délai).